Numéro 102
Décembre 2011



*L'équipe municipale vous invite
aux vœux du Maire,
le vendredi 6 janvier 2012
À 20h30, salle du Temps Libre.*

Après la présentation des vœux de Monsieur le Maire, puis l'accueil des nouveaux Louplandais et la présentation des associations de la commune, des lots seront remis aux gagnants des concours des maisons fleuries et illuminées.

La soirée se poursuivra autour du verre de l'amitié et de la traditionnelle galette des rois.

Le mot du Maire

Chères Louplandaises, Chers Louplandais,

Tout d'abord, je vous informe de la démission de Gilles Laval, de son poste de deuxième adjoint pour des raisons professionnelles et personnelles, notamment de santé.

Au nom des membres du conseil municipal, je tiens à remercier Gilles qui reste conseiller municipal pour tout le travail et les compétences qu'il a apportés au cours de ces trois années, au sein de l'équipe municipale.

Peggy Letessier élue, cinquième adjoint, le 14 décembre dernier, chargée de la vie associative, sportive, culture, jeunesse, sera donc l'élue référent des associations. Je suis certain, qu'elle aura à cœur d'être à l'écoute des bénévoles et d'assurer avec enthousiasme cette responsabilité.

La réalisation des travaux d'aménagement démarrée en mars 2011, sur la rue principale concernant la voirie, les trottoirs et la création d'espaces verts qui se sont terminés début décembre par la plantation des végétaux, a été le chantier le plus important de cette année écoulée. De l'avis de très nombreux habitants avec lesquels nous avons échangé sur les résultats de ce projet, nous pouvons considérer que les objectifs de sécurité routière, d'esthétique et d'embellissement sont atteints ; même, si nous regrettons encore ponctuellement les transgressions au code de la route et le non respect des espaces verts. Dans le cadre de l'enveloppe financière prévue au départ pour la réalisation de tous les travaux, nous avons pu réaliser la tranche conditionnelle entre la rue du Stade et la rue du Buisson, qui n'était pas comprise dans le projet initial. Au final, le montant total des travaux s'élève à 502000€ HT, le montant de la TVA étant remboursé dans les prochaines années par l'Etat. Le montant des subventions attendues seront d'environ 222 600€, soit 45%.

Dans la cimetière, nous avons réalisé les travaux de rénovation prévus en 2011, et pris l'engagement auprès d'un prestataire pour la réalisation d'une procédure administrative concernant la reprise des tombes abandonnées.

A l'école, nous avons suivi notre plan d'investissement se terminant en 2012, qui comprend le renouvellement du mobilier des classes et des jeux devenus dangereux dans les cours d'école.

Le projet de lotissement de la 2ème tranche du « Domaine de l'Arche » comprenant 21 habitations prend forme, puisque le permis d'aménager de l'espace des 10 premières maisons est en cours d'instruction à la Direction Départementale des Territoires. Les travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux devraient démarrer au printemps prochain. Le plan d'ensemble concernant le domaine de l'Arche et le projet d'habitat locatif rue Saint Léonard, vous est présenté dans ce bulletin.

Enfin la station d'épuration, autre projet important pour le développement futur de notre commune, nous devrions dans les prochaines semaines signer l'acte d'achat du terrain nécessaire à la construction de la nouvelle station.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente tous mes meilleurs vœux de santé, de prospérité et de réussite dans vos projets pour l'année 2012.

Votre Maire,

Noël TELLIER

<u>Suppléments joints:</u>

Le calendrier des animations des associations de la commune et l'annuaire des associations

Etat Civil :



Naissances :
Félicitations aux heureux parents de :

Lou, Cléonie DENIS née le 12 juin 2011

Timéo, Noé, Roger EDON né le 15 juin 2011

Maud, Louisa, Eleonore GUIBRUNET née le 3 juillet 2011

Garance, Monique TRéBAOL née le 6 juillet 2011

Antonin, Florent, Robert CARTIER né le 29 août 2011

Lola, Coralie BIBARD née le 6 septembre 2011

Margaux, Clarisse BIZIEUX née le 11 septembre 2011

Mathéo, Baptiste GESLIN né le 2 octobre 2011

Océane, Marie, Paule MARCHAND née le 10 octobre 2011

Nella, Marlyssa, Myla BONABOT née le 1er novembre 2011

Décès:
Sincères condoléances aux familles de :

Monsieur Emile ROCHERON, décédé le 28 juillet 2011

Monsieur André FOUBERT, décédé le 18 octobre 2011

Monsieur Martial GARANGER, décédé le 21 novembre 2011

Mariage :
Nous adressons toutes nos félicitations aux familles de :

Melle Annabelle ARRONDEAU et Monsieur Bertrand GAUDIN, mariés le 21 mai 2011

Melle Aline RIOLON et Monsieur Yann JOURDAIN, mariés le 18 juin 2011

Melle Elodie BELLAND et Monsieur Jérémy DESMAUTS, mariés le 16 juillet 2011

Agence Postale

:Nouveaux horaires d'ouverture de l'agence postale communale au 1er janvier 2012

Cela fait maintenant plus d'un an que l'agence postale communale fonctionne sur notre commune en remplacement du bureau de poste.

Vous êtes entre 20 et 25 usagers à utiliser ce service public à chaque permanence. Cette fréquentation montre bien l'importance de la présence de ce service sur notre commune.

Nous avons remarqué que le vendredi après-midi était peu fréquenté. Toujours soucieux de répondre au mieux à vos besoins et vos attentes, un sondage a été réalisé pour connaître vos préférences quant aux horaires d'ouverture. Le dépouillement des votes montrent une préférence d'ouverture le mercredi après-midi au lieu du vendredi après-midi. Le Conseil Municipal réuni le 14 décembre 2011 a voté dans ce sens. Nous vous remercions pour votre participation.

Voici donc les nouveaux horaires d'ouverture à **partir du 1er janvier 2012** :

Lundi : 9h – 12h

Mardi : 9h – 12h

Mercredi : 9h – 12h **et 15h à 18h**

Jeudi : 9h – 12h

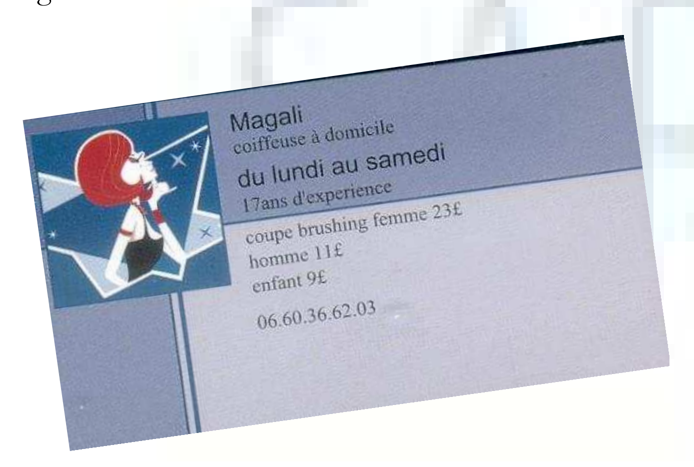
Vendredi : **9h – 12h**

Samedi : 9h – 12h



Nouveaux professionnels à Louplande :

A signaler dans notre commune l'arrivée de 2 artisans





Corbin Pierrick
2 rue de Bel air, 72 210 Louplande
02.43.88.69.17 / 06.99.08.48.86

Commémoration du 11 novembre 2011 :

Après la célébration de l'office religieux à l'église de Souligné Flacé, un rassemblement s'est déroulé au monument aux morts de Louplande.



Après la lecture du message du Président de la République en hommage de la Nation aux soldats morts pour la France, Monsieur le Maire a précisé que la commission sur la modernisation des commémorations publiques, présidée par l'historien A.KASPI, suggère que cette journée du 11 novembre, commémore tous les morts pour la France d'hier et d'aujourd'hui qui ont payé de leur vie, pour défendre les idéaux de notre nation et les valeurs de notre République.



Commémoration des anciens d'Afrique du Nord :

Le 4 Décembre dernier, l'association des anciens d'Afrique du Nord et la municipalité ont rendu un hommage solennel aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie.

C'est plus de 23 000 soldats qui sont morts au cours de ce conflit. Après la cérémonie au monument aux morts, les participants à cette commémoration se sont recueillis sur la tombe de Claude COURTEILLE, mort en Algérie le 13 Mars 1960 à l'âge de 24ans.





Ecole Mozart :



Compte tenu des effectifs à la rentrée de septembre 2011, nous avons eu une suppression de classe. Désormais, l'école fonctionne avec 7 classes réparties entre 2 classes maternelles pour 57 élèves et 5 classes primaires pour 111 primaires.

Pour la rentrée de septembre 2012, nous maintiendrons notre effectif à 170 du fait que nous avons un départ de 17 enfants de CM2 et une arrivée de 18 enfants en petite section.

La rentrée 2013 sera une rentrée sensible au regard des effectifs car nous aurons un départ de 30 enfants en CM2 pour une arrivée de 17 en petite section. Le seuil de fermeture actuel pour une école de 7 classes est de 156 élèves.

Face à cette perspective il est donc important de relancer les constructions. C'est la raison pour laquelle nous avons négocié une dérogation avec la Direction Départementale des Territoires (service de l'eau) pour la construction de nouvelles maisons avant la construction de la nouvelle station d'épuration.

Nous poursuivons notre programme d'investissement prévu sur 4 ans concernant le mobilier de classe (tables et chaises) et le changement des jeux dans les cours de récréation devenus dangereux et hors normes, le tout s'élevant à 6 200€ TTC.

Suite au passage de la commission de sécurité, nous avons remis aux normes des accès dans les classes et les installations électriques pour un montant de 3600€ TTC.

A compter du 1er janvier 2012 Madame Jocelyne BOULAY, ATSEM et agent de d'entretien fera valoir ses droits à la retraite.

Compte tenu de la suppression d'une classe maternelle et l'évolution des effectifs à l'école Mozart nous ne remplacerons pas ce départ. Les activités menées par Madame BOULAY ont été réparties entre les agents des services présents sur l'école.

Accueil de Loisirs sans hébergement :

Mercredis récréatifs :

Face aux effectifs insuffisants sur notre commune pour cette activité, nous avons mutualisé l'accueil des enfants avec la commune de Voivres, qui elle aussi avait des effectifs faibles.

L'activité se déroule sur Louplande à l'école Mozart avec un transport le matin et le soir par minibus des enfants de Voivres. Cette mutualisation fait l'objet d'une convention de partenariat entre les deux communes qui régit le mode de fonctionnement de cette activité et une répartition des coûts au prorata du nombre d'enfants.

Nous accueillons chaque mercredi entre 20 et 25 enfants encadrés par quatre animateurs qualifiés.

Cette initiative nous permet de pérenniser cette offre d'accueil sur nos deux communes avec un coût optimisé.

Accueil en Aout :

La Commune de Louplande accueillera en août prochain pour les communes de Louplande, Chemiré-le-Gaudin, Voivres-les-le-Mans, Souligné-Flacé et Etival-les-le-Mans, l'ALSH d'Août organisé par la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

Cet accueil fonctionnera les deux dernières semaines d'Août avant la rentrée c'est-à-dire du 20 au 24 et du 27 au 31 août 2012.

Les inscriptions se feront à la Communauté de Communes.

Repas de Noël :



C'est le 16 décembre dernier que les enfants de l'école Mozart ont pu partager un repas hors du commun, servi dans la salle du temps libre pour les plus grands et dans la salle des associations pour les plus jeunes.

Ce repas de Noël, a bien entendu reçu la visite d'un homme encapuchonné, tout de rouge vêtu… qui a fait la joie de tous !!!





Recherche de bénévoles pour la mise en œuvre d'un accompagnement aux devoirs et aux leçons auprès des enfants de notre école:



Dans le cadre du conseil d'école comprenant l'équipe enseignante, les représentants des parents d'élèves et des élus municipaux, nous avons conduit une réflexion sur la mise en place d'un temps d'accompagnement aux devoirs et aux leçons. Le projet s'adresserait d'abord en priorité aux enfants qui connaissent des difficultés scolaires ou qui sont susceptibles d'en connaître pour diverses raisons si on ne leur apporte pas ce soutien.

Bien entendu, le dispositif ne se substitue pas au soutien scolaire organisé par les enseignants de l'école mais vient en complémentarité dont l'objectif final est la réussite scolaire des enfants quelque soit leur situation.

Les objectifs poursuivis par cette action sont :

- Offrir aux enfants une aide structurée sur un temps et un lieu propice aux devoirs et leçons demandés par les enseignants,
- Redonner confiance à l'enfant, en ses capacités de réussite,
- Développer l'autonomie de l'enfant dans son apprentissage,
- Ouvrir l'enfant sur le monde extérieur,
- Favoriser les liens entre la famille et l'école,
- Organiser des activités ludiques, culturelles ou de loisirs qui constituent d'excellents supports pédagogiques.

Pour les communes ayant mis en place ce dispositif, la réussite de cette activité repose sur la participation de bénévoles avec l'appui et le soutien d'un coordonateur(trice) agent salarié de la commune. Nous envisagerions le fonctionnement sur deux soirs par semaine entre 17h et 18h30 sur les semaines d'école.

Pour tous renseignements complémentaires et si vous êtes intéressés pour participer en tant que bénévoles (étudiants, actifs ou personnes ayant cessé leurs activités professionnelles) nous vous remercions par avance de nous contacter en mairie.

SERVICE JEUNESSE – LE KETANOU

Animations pour les 11-18 ans

Petit rappel des activités proposées lors des vacances scolaires en 2011. . .

<u>- Hiver (2 semaines) :</u>
Scrapbooking, Animaux perles 3D, Loisirland, **Tournoi de Laser Game**, **Tournoi de Wii**, Soirée crêpes, Soirée Zen…

<u>- Printemps (1 semaine) :</u>
Point de croix, **Journée à Paris**, Tournoi de babyfoot, **Soirée tarot/barbecue**…

<u>- Eté (2 semaines Juillet / 2 semaines Août):</u>
Boomerang, Atebas, Sacs de plage, **Fusées à eau**, Jeux de cartes, Carnet de voyage, Mosaïque, Ongles et vernis, **Journée à la Mer**, **Festi'Val de Sarthe**, Papéa, **Acrrobranche/Paintball**, Soirée barbecue…

<u>- Toussaint (1 semaine et demi) :</u>
Cuisine, **Charm's**, Projet Logo, **Décopatch**, **Soirée Bowling**, Tournoi de Laser Game…

VACANCES DE NOËL



<u>Au programme :</u>
Idées cadeaux et déco, Tournoi de Wii, Soirée Cinéma, Poker/Black Jack, Soirée raclette, Coiffure et Maquillage de fête…

<u>Horaires d'ouvertures à l'année :</u>

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 17h30-18h45

Mercredi de 16h30 à 18h45

Horaires variables durant les vacances scolaires

<u>Contact :</u> Mélanie MENAGE

Tél : 02-43-80-49-62

Mail : <u>leketanou@wanadoo.fr</u>

Site Internet : <u>leketanou.e-monsite.com</u>

Facebook : <u>Point Jeunes Le Kétanou</u>

Changement au sein du personnel communal :

Bonne retraite à Jocelyn BOULAY.



Jocelyn Boulay, ATSEM et agent d'entretien à l'école Mozart de Louplande a fêté son départ en retraite le vendredi 9 Décembre 2011.

Accompagnée de son mari, entourée de ses collègues de l'école, du personnel municipal, du Maire et de quelques élus, elle a partagé avec tous un moment de convivialité.

Céline Gauthier, la directrice de l'école et Noël Tellier, Maire de Louplande, ont su rappeler toutes les qualités et le professionnalisme de Jocelyne Boulay.

L'ensemble de l'équipe municipale, l'équipe enseignante, les parents d'élèves et les enfants s'associent pour la remercier à nouveau pour son implication.

Nous lui souhaitons tous de profiter pleinement de cette retraite.



Départ d'Antonina TEIXEIRA,

Antonina Teixeira travaillait en qualité d'agent d'accueil au secrétariat de la Mairie depuis Décembre 2010 et a souhaité partir vers d'autres horizons.

Bonne continuation à elle pour ses prochaines activités professionnelles, un grand merci pour son implication, son dynamisme et la qualité de son travail.

Le Maire, des élus et des employés municipaux se sont réunis autour d'un pot de départ pour la saluer comme il se doit et accueillir Magali Fardeau à qui nous souhaitons la bienvenue.

Centre Communal d'Action Sociale :

Collecte nationale des banques alimentaires :

Notre CCAS a soutenu cette action en invitant tous les habitants à participer à cette collecte qui a eu lieu les 25 et 26 novembre dernier au Viveco.

Grâce à vos dons, nous avons recueilli 70 kg de denrées alimentaires, qui ont été remis à la banque alimentaire de la Sarthe.

Nous tenons à remercier les donateurs ainsi que Ludovic CHARPENTIER et Dominique TOURTEAU qui nous ont accueilli dans leur magasin pour cette opération.

Soutien du CCAS aux familles :

Au cours de l'année 2011, 12 familles ont bénéficié de l'aide du CCAS pour des colis alimentaires, des aides au maintien « énergie et eau », classe de neige et accueil de loisirs.

1er téléthon sur Louplande :

A l'occasion du 25ème anniversaire du Téléthon et à l'initiative d'une équipe de bénévoles, plusieurs actions ont été organisées.

Dans le cadre de l'école, les enfants ont pu participer dès le vendredi matin. Ils avaient en effet pris comme défi de réaliser une distance la plus grande possible.



Le samedi, malgré une météo difficile, c'est une dizaine d'équipes qui s'est relayé afin de parcourir chacune 25 kms sur un parcours balisé autour du terrain de foot et de la salle de fête.

La journée s'est prolongée dans la convivialité autour d'une soupe de chalet servie à tous les participants dans la salle du temps libre.

L'association « Attire d'L » de la bibliothèque avait sélectionné des livres afin de les vendre au profit du téléthon.

La municipalité félicite cette initiative citoyenne prouvant le dynamisme de notre milieu associatif et de ses bénévoles.



Le Père Noël est passé à Louplande :



Comme chaque année, le Père Noël n'a pas oublié de passer par Louplande, le Dimanche 11 décembre 2011.

Invité tout spécialement par l'Association des Parents d'élèves de l'Ecole Mozart, pour la Fête du Jeu d'avant Noël, il a pu recueillir les demandes de cadeaux des petits et des grands et distribuer plein de bonbons.

Le Père Noël s'est ensuite prêté au jeu d'une séance photos avec parents et enfants avant de repartir vers d'autres destinations lointaines.

Merci Père Noël



L'équipe de bénévoles de l'association des parents d'élèves entoure le Père Noël

Aménagement Route du Mans:

Comme vous avez pu le constater, les travaux se sont achevés par la plantation des végétaux début décembre. Au final le montant total des travaux (nouveaux réseaux d'eaux pluviales, eaux usées, effacement des réseaux électriques et téléphonique, éclairage public, aménagement de la voirie, des trottoirs et la création d'espaces verts) s'élèvent à 502 000 € HT.

Nous avons obtenu 222 600 € de subventions (Etat, Conseil Général, enveloppe parlementaire, agence de l'eau Loire-Bretagne et Communauté de Communes, soit le reste étant financé par un emprunt de 250 000 € et un autofinancement de la commune.



Plantations de la route du Mans:

Les travaux de végétalisation ont démarré dans de bonnes conditions météorologiques jeudi 3 décembre.

Des arbustes variés orneront notre rue principale

Vous pourrez découvrir Phlox, Alyssum, Gypsophila, Kerria Japonica, Viburnum, Euonymus.....

Des Cercis Siliquastrum ou "arbre de Judée" ont des fleurs rose pourpre qui apparaissent sur les branches anciennes, avant les feuilles.

Espérons que l'incivilité de certains parmi nous ne gâchera pas le plaisir de voir nos végétaux pousser convenablement.

Nous avons prévu quelques plots placés parmi nos arbustes pour éviter que les conducteurs ne confondent nos parterres avec la chaussée.

Le laxisme des uns coute 1058 € de plus à la collectivité uniquement en ce qui concerne ce poste.

Une petite citation de Stefan Zweig :

« Presque toujours, la responsabilité confère à l'homme de la grandeur. »



Elaboration d'un plan d'accessibilité des voiries et espaces publics (PAVE)

Vu la loi N° 2005-102 du 11 février 2005 dite « loi handicap » - article 45 visant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté pour les personnes handicapées, notre Commune doit réaliser un PAVE. Celui-ci est maintenant obligatoire pour pouvoir bénéficier de subventions liées à l'aménagement de voirie ou de locaux publics.

Nous avons constitué une commission pour suivre ce PAVE, composée de membres du Conseil Municipal et de personnes extérieures concernées par ce sujet notamment :

1 représentant du Centre Communal d'Action Sociale,
2 parents d'élèves dont 1 ayant un enfant handicapé (M
1 enseignant
1 représentant des personnes âgées
1 représentant des assistantes maternelles

Après consultation de prestataires, le Conseil Municipal a retenu le Cabinet Qualiconsult pour réaliser le diagnostic et le plan d'action s'élevant à 2 465 € HT.

Projet de lotissement du « domaine de l'Arche II »:

Dans ce bulletin municipal, nous vous présentons l'esquisse générale de ce futur lotissement comprenant 21 maisons qui sera réalisé en 2 tranches. Le permis d'aménager de la première tranche est en cours d'instruction auprès de la Direction Départementale des Territoires et des concessionnaires de réseaux pour l'électricité et le gaz, les télécoms et l'eau potable.

L'accès de ce lotissement se fera par la voie communale (VC N°19) à côté du cimetière pour rejoindre la route de Souligné.

A l'endroit de cette sortie, nous réaliserons un aménagement permettant un accès sécurisé et un ralentissement de la vitesse à l'entrée de l'agglomération sur cette voie.

Le Conseil Municipal a retenu la société SODEREF comme maîtrise d'œuvre pour étudier l'aménagement de cette voie et l'installation des différents réseaux. Le coût de ces travaux sera financé pour partie par l'aménageur SOFIAL dans le cadre d'un projet de partenariat urbain (PUP). Ce sera aussi l'occasion de gérer le pluvial en face du parking poids lourds qui cause les inondations dans le secteur en cas de forte pluviométrie.

Si l'instruction se passe normalement, l'acceptation de ce permis d'aménager devrait avoir lieu fin février début mars, avec un démarrage des travaux d'aménagement au printemps.

La partie logements locatifs comprenant 7 logements sera réalisée en prolongement de la rue Saint Léonard (4 maisons) et 3 autres logements à côté du lotissement du « Domaine de l'Arche » (voir plan) dont l'accès routier se fera par une rue du lotissement car la sortie sur la route de Sablé présente un risque d'insécurité routière important.

L'étude de ce projet d'habitat locatif avec la Communauté de Communes compétente dans ce domaine est en cours. Ce sont les Foyers Manceaux, propriétaires des logements actuels qui ont été retenus comme bailleur social.

Voirie : Rénovation de lignes électriques et enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur le hameau des « Poulonnières »

Le Conseil Général devait réaliser un renforcement de lignes électriques dans ce secteur pour des raisons de qualité de distribution du courant, notamment de tension.

Après concertation et demande des habitants du hameau, le Conseil Municipal, compte tenu du caractère collectif comprenant 5 maisons dans un espace très restreint, a décidé d'apporter une contribution financière à ce projet d'enfouissement des réseaux. Après négociation, le Conseil Général prend en charge 100% des travaux électriques et 30% du réseau téléphonique. Ainsi, la participation de la commune pour le réseau téléphonique s'élèvera à 4880€ HT.



Les travaux concernant les lignes électriques ont eu lieu en décembre et ceux de la téléphonie se dérouleront en janvier 2012.

Environnement : la station d'épuration

La construction de la nouvelle station nécessite l'acquisition d'un terrain adjacent à la station actuelle. Le propriétaire de la parcelle ayant donné son accord sur le lieu exact, la surface et le prix de vente, le Conseil Municipal a délibéré sur le prix d'achat s'élevant à 2 516€ pour une surface de 71 ares et une indemnité de résiliation de bail pour son locataire s'élevant à 719€.

L'acte de vente devrait avoir lieu dans les prochaines semaines.

Nous lancerons début 2012, deux consultations, l'une pour le choix de la maitrise d'œuvre du projet (conception, consultation des entreprises, suivi des travaux) et une autre pour l'établissement du plan d'épandage des boues.

A ce sujet, les agriculteurs intéressés pour épandre les boues qui ont une valeur fertilisante sur des parcelles peuvent se faire connaitre en Mairie. L'épandage de ces boues fait l'objet d'un contrôle et d'un suivi agronomique des parcelles par analyses.

Si nous ne rencontrons pas de difficultés majeures dans la conception du projet et la mobilisation des subventions, les travaux pourraient démarrer début 2013. Les premières estimations s'élèvent à 1 million d'euros d'investissement, sur lequel nous pourrions percevoir 50 % de subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

LOUPLANDE

Etude d'aménagement d'ensemble

Lotissements SOFIAL
"Domaine de l'Arche II" *(PA)*
"Domaine de Bel Air" *(projet futur)*

Extension du Quartier Saint Léonard
(Communauté de Communes)

Voie d'accès le long du cimetière
(commune)

Plan d'aménagement d'ensemble
au 14 septembre 2011

Echelle : 1/1500

sofial AMENAGEUR
GROUPE LELIEVRE

SO.DE.REF DEVELOPPEMENT
BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES

PROJET DE LOTISSEMENT
"Le Domaine de Bel Air"
(entre 15 et 20 lots)

BEL-AIR

LE SABLON

Accès routier (double sens)
voie d'accès au Domaine de l'Arche II
et au parking du cimetière

LE CIMETIERE

LOTISSEMENT
"Le Domaine de l'Arche II"
tranche 1 (10 lots)

Bassin du lotissement
"Le Domaine de l'Arche II"
PUP

LOTISSEMENT
"Le Domaine de l'Arche II"
tranche 2 (12 lots)

PLAN DE MASSE VARIANTE 4 1/500

Extension du Quartier
"Saint Léonard"
7 pavillons locatifs

COMMERCE

LOTISSEMENT
"Le Domaine de l'Arche I"

Accès routier rentrant
(interdit en sortie)

Taxe d'aménagement:

Dans l'objectif de simplification de la fiscalité de l'urbanisme, a été créé la taxe d'aménagement (TA) en remplacement de la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE).
Pour information, actuellement notre TLE s'élève à 2% perçue par le Commune, la TDENS à 0.70% et la TDCAUE à 0.25% perçues par le Conseil Général, soit un total de 2.95%.
De ce fait, le Conseil Municipal a arrêté un taux de taxe s'élevant à 3%. Ce nouveau dispositif s'applique à compter du 1er mars 2012.
Il est important de préciser qu'à compter du 1er janvier 2015, cette taxe d'aménagement se substituera à toutes les participations actuellement en vigueur tel que le PUP (Projet Urbain Partenarial), PVR (Participation Voirie et Réseau) et PRE (Participation Raccordement Egout) lors de la mise en œuvre de nouvelles zones constructibles.
De ce fait, ne pouvant plus financer ces aménagements par ces participations qui sont incluses dans le prix d'achat du terrain (excepté la PRE), la commune pourra délibérer un taux supérieur compris entre 5 et 20 % à condition de justifier le montant de ces aménagements pour les zones concernées. Cette disposition ne concerne pas le projet de lotissement de la 2ème tranche du « Domaine de l'Arche ».
Ce nouveau dispositif prévoit également d'une part l'institution d'une taxe d'aménagement supérieure pour sous densité en vue d'encourager les communes à densifier l'habitat pour limiter la consommation d'espaces agricoles et d'autre part des exonérations pour des situations particulières. Sur ces points le Conseil Municipal n'a pas délibéré pour se donner du temps de réflexion.

Modification du Plan d'Occupation des Sols:

L'évolution législative, notamment liée aux aspects environnementaux (loi du Grenelle 2) et quelques difficultés sur l'instruction de déclarations préalables et de permis de construire ont conduit la Commune de Louplande à une modification du règlement de notre POS, à savoir :
-1°) la mise à jour suite au nouveau classement de la RD309)
-2°) la suppression d'articles jugés illégaux
-3°) l'adaptation du règlement pour permettre la construction de nouvelles architectures s'inscrivant dans une démarche de hautes qualités environnementale et énergétique.

Ces adaptations concernent notamment :
- La rétention et le stockage des eaux de pluie sur les terrains, en vue d'une utilisation autre qu'alimentaire,
- La construction en limite séparative en fond de parcelle afin d'optimiser les expositions au sud,
- L'évolution architecturale permettant d'intégrer des démarches de qualités environnementale et énergétique.
- La modification d'articles permettant une densification des constructions dans l'objectif d'une économie de l'espace.

Le COS pour les constructions à usage d'habitation en zone Ua et NAa est passé à 0,60.

Enfin cette modification intègre l'arrêt Milla rendu par le Conseil d'Etat en juillet 2002 interdisant les changements de destination dans la zone NC du POS (zone réservée à l'activité agricole). Désormais, les constructions nouvelles à destination d'habitation sont donc interdites dans la zone NC, sauf pour les constructions destinées à l'activité agricole.

Cette modification du POS a été arrêtée lors du Conseil Municipal du 20 septembre 2011. Il s'agit bien d'une modification qui modifie uniquement le règlement des zones et non d'une révision qui elle change le zonage. Bien entendu, si vous souhaitez avoir plus de précisions vous pouvez vous adresser en Mairie.

Concours des maisons illuminées:

A l'occasion des fêtes de fin d'année et de ses traditionnelles illuminations, les prix des plus belles maisons illuminées seront remis à l'occasion des vœux du Maire le vendredi 6 Janvier.

Comme chaque année, les membres de la commission Urbanisme ont parcouru notre commune pendant les fêtes de fin d'année afin de récompenser les décorations les plus remarquables.

Nous vous rappelons que ce concours ne se déroule pas sur inscription, en effet libre à chacun de signaler en mairie les plus belles compositions aperçues aux détours de notre commune afin que notre jury puisse évaluer le travail de tous et faire participer le plus grand nombre de personnes.



Alors rendez vous aux vœux du Maire pour vous dévoiler les noms des heureux gagnants.

Cimetière :

Après la mise en place d'un ossuaire et d'un caveau temporaire, la réorganisation du cimetière se poursuit.

L'appel d'offres lancé cet été pour permettre les reprises des tombes dangereuses et abandonnées a été fructueux puisque deux entreprises ont été retenues, et ce, dans les limites du budget prévu.

La société ELABOR chargée des démarches administratives pour les reprises des tombes sous concessions devrait bientôt démarrer ses prestations.

La société COULON chargée des reprises techniques des tombes communales a pu effectuer une première partie de ses travaux.

Nous avons souhaité laisser un peu plus de temps aux ayant droits de huit tombes.

Nous demandons donc à toute personne intéressée par ces tombes de se rapprocher de la mairie.

Le mur qui était partiellement démoli a été brillamment reconstruit en pierre par les employés communaux.

Des containers à tri sélectif ont été installés à chaque entrée du cimetière. Nous serions reconnaissant envers les visiteurs de bien vouloir trier les déchets.

Un robinet d'eau a été installé à l'entrée arrière du cimetière.

Nous espérons par quelques actions, améliorer encore l'état du cimetière l'année prochaine.

Nouveau guide de randonnées en Vallée de la Sarthe:



Randonneur averti ou simple promeneur, à pieds, à vélo, à VTT ou à cheval, vous prendrez plaisir à parcourir les petites routes ou chemins de la Vallée de la Sarthe.

Chaque itinéraire est balisé (sauf le circuit Cyclo) et a subi une évaluation rigoureuse.

Ce guide est conçu pour qu'il soit agréable à lire, pratique à utiliser et aussi écologique que possible. Il se présente sous forme d'un classeur (en carton recyclé) et se compose d'une fiche mode d'emploi, d'une fiche de présentation globale, d'un tour de cou et d'une pochette plastifiée pour n'emporter que la fiche souhaitée. Il se compose de 31 fiches randonnées avec au recto, des informations pratiques et touristiques et au verso le tracé du circuit sur un fond de carte IGN.

Le nouveau guide de randonnées est disponible dans tous les offices de tourisme de la Vallée de la Sarthe

Action: famille à énergie positive:



Saurez-vous réduire d'au moins 8% vos consommations d'énergies ?

Pour relever ce défi du 1er décembre 2011 au 30 avril 2012, le principe est simple:

- Rejoignez une équipe
- Ensemble, faites le pari d'atteindre au moins 8% d'économie d'énergie par rapport à l'hiver précédent (chauffage, eau chaude, équipement domestique…)
- Le défi se base sur le progrès global des concurrents: peu importe d'où on part, l'essentiel est de progresser ensemble.

Comment ça marche ?

La participation à ce défi est simple !

Inscrivez-vous auprès de votre Espace INFO-Energie 72 au 02 43 28 47 93 ou eie72@ville-lemans.fr,

Seul ou avec vos voisins, amis, collègues...tout le monde peut participer !

Top départ !

A partir du 1er décembre, adoptez quelques gestes d'économies d'énergie, relevez vos consommations et discutez-en avec les membres de votre équipe pour voir les progrès réalisés.

Tout au long du défi, vous serez invités à des moments conviviaux. Vous bénéficierez également d'outils spécifiques et de conseils de la part des animateurs.

Cette action est soutenue par le Pays Vallée de la Sarthe qui est engagé depuis 2009 dans la réduction de consommation énergétique aux côtés des communautés de communes notamment Val de Sarthe.

Rappel citoyen:

LES PAV:

Ces points d'apport volontaires sont strictement réservés au tri sélectif (verre, papier, carton, boîtes de conserve, plastiques).

Les dépôts autres sont interdits.

Quatre constats de gendarmerie ont été enregistrés avec obligation pour les contrevenants, de venir reprendre leurs déchets sous peine d'une amande pour dépôts illégaux d'ordures ménagères.

Merci de respecter la propreté de ce lieu.



Prolifération de rats:

Ces derniers temps, nous constatons une présence accrue de rats dans les réseaux d'eaux pluviales et usées. Les traitements que nous effectuons ne donnent pas entière satisfaction du fait que nous avons des foyers constants, notamment aux abords des poulaillers et des clapiers.

Afin d'arrêter cette prolifération, nous vous remercions par avance d'observer et d'intervenir, si nécessaire, avec des produits homologués si vous constatez la présence de ces rongeurs aux abords de votre habitation.





Adess Emploi accompagne les demandeurs d'emploi du Val de Sarthe

Adess Emploi, association d'insertion par le travail, a pour mission de proposer aux demandeurs d'emploi un accompagnement social et professionnel individualisé (aide à la résolution de problématiques de santé, de logement, de budget ou de mobilité et accompagnement pour les démarches de recherches d'emploi).

Les missions de travail : un tremplin vers l'emploi

La particularité de l'association est de proposer aux demandeurs d'emploi des missions de travail ponctuelles auprès de particuliers (ménage, jardinage, bricolage, aide au déménagement...) ou de professionnels (manutention, entretien des locaux, renfort d'équipe...). Ces missions visent à mettre en situation de travail les demandeurs d'emploi. Le parcours d'insertion ainsi construit est progressif en termes d'autonomie et d'acquisition d'expériences professionnelles valorisées sur le marché du travail ; mais aussi de reprise de confiance en soi, grâce au contact avec les clients ou les autres salariés.

Vous êtes demandeur d'emploi et vous habitez sur Louplande ?

Vous recherchez une personne pour divers services ?

Nous vous proposons une rencontre :

Le jeudi 19 Janvier 2012

de 9h00 à 12h00

Salle des associations à LOUPLANDE

Vous pouvez également nous contacter :

18 place du Marché - 72210 La Suze-sur-Sarthe - **Tél. 02 43 28 43 07 -** Mail : info@adess-emploi.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Le vendredi, de 9h à 12h30 et de 15h à 17h - Fermé le mercredi après-midi